

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 D 05475 Numéro SIREN : 775 690 191 Nom ou dénomination : UNION INVIVO
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2022 sous le numéro de dépôt 30249



COMPTES ANNUELS

UNION INVIVO

Société coopérative

83 AVENUE DE LA GRANDE ARMEE 75016 PARIS

SIREN: 775690191

DATE DE CLOTURE : 30/09/2021

Sommaire

1-Bilan actif.....	3
2-Bilan passif.....	4
3-Compte de résultat.....	5
ANNEXE.....	6
4-Faits caractéristiques.....	7
5-Règles et méthodes.....	8
6-Actif immobilisé.....	12
Immobilisations incorporelles.....	12
Immobilisations corporelles.....	13
Immobilisations financières.....	14
6 bis-Liste des filiales.....	15
7-Actif circulant.....	17
8-Capitaux propres.....	19
9-Provisions risques & charges.....	22
10-Dettes.....	23
11-Résultat.....	25
12-Engagements hors bilan.....	28
13-Autres informations.....	30

1 - Bilan actif

BILAN - ACTIF (en K euros)	Exercice 30/09/2021			Exercice 30/09/2020
	Brut	Amort. / Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Concessions, brevets et droits similaires	2 775	2 020	754	1 059
Indemnités de non rétablissement	915	915		
Autres immobilisations incorporelles	2 278		2 278	1 201
Avances sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	5 968	2 935	3 033	2 259
Terrains	6 487	2 475	4 012	3 733
Constructions	71 692	54 578	17 114	18 058
Install. techniques, matér. et outill. industriels	84 410	67 317	17 093	16 948
Autres immobilisations corporelles	8 779	4 746	4 033	4 352
Immobilisations corporelles en cours	327		327	1 371
Avances sur immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles	171 695	129 116	42 579	44 461
Participations selon la méthode de mise en équiv.				
Titres de participations	244 652	2 852	241 800	242 466
Créances rattachées à des participations	27 496	2 061	25 435	26 085
Autres titres immobilisés	3 648	275	3 372	3 472
Prêts	2 328	386	1 942	1 993
Autres immobilisations financières	174		174	167
Immobilisations financières	278 298	5 574	272 724	274 184
ACTIF IMMOBILISÉ	455 961	137 625	318 336	320 904
Matières premières, approvisionnements	22 973	246	22 727	10 896
En cours de production de biens	5 701	1 891	3 810	3 437
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	3 538	926	2 612	2 878
Marchandises	2 123	8	2 114	2 942
Stocks	34 335	3 071	31 264	20 153
Avances et acomptes versés sur commandes	5 574		5 574	18 891
Clients et comptes rattachés	295 305	414	294 891	218 957
Autres créances	207 048	83	206 965	148 147
Capital souscrit et appelé, non versé	430		430	222
Créances	508 357	497	507 860	386 217
Valeurs mobilières de placement	1		1	0
Disponibilités	25 327		25 327	40 375
Disponibilités	25 328		25 328	40 375
Charges constatées d'avance	1 109		1 109	1 978
ACTIF CIRCULANT	569 130	3 568	565 561	448 723
Frais d'émission d'emprunt à étaler	52		52	66
Prime de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	756		756	70
TOTAL ACTIF	1 025 899	141 193	884 705	769 764

2 - Bilan passif

BILAN - PASSIF (en K euros)	Exercice 30/09/2021	Exercice 30/09/2020
Capital social ou individuel <i>dont versé :</i> 71 711	72 140	71 630
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation	23 780	23 780
Réserve légale	43 868	38 414
Réserves statutaires ou contractuelles	396	396
Réserves indisponibles	10 412	10 412
Réserves compensant le remboursement des parts sociales	8 425	6 179
Autres réserves	251 172	210 255
Provision pour intérêts aux parts sociales	8 255	4 255
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 451	54 394
Subventions d'investissement	26	26
CAPITAUX PROPRES	420 926	419 742
Produit des émissions de titres participatifs	14 000	14 000
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES	14 000	14 000
Provisions pour risques	6 998	7 070
Provisions pour charges	3 522	1 704
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 520	8 774
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32 239	38 694
Emprunts et dettes financières divers	42	1 816
Dettes financières	32 280	40 510
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4	644
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	333 827	231 534
Dettes fiscales et sociales	17 743	17 556
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 194	1 259
Autres dettes	53 976	35 509
Dettes non financières	406 744	286 503
Produits constatés d'avance	234	234
DETTES	439 258	327 248
Ecart de conversion Passif		
GÉNÉRAL - PASSIF	884 705	769 764

3 - Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT (en K euros)	Exercice 30/09/2021			Exercice 30/09/2020 (15 mois)	Variation N / N-1
	France	Exportations	Total		
Ventes de marchandises	1 740 626	10 170	1 750 795	2 110 955	(360 160)
Production vendue de biens	88 281	892	89 174	106 346	(17 172)
Production vendue de services	95 326	1 273	96 599	108 692	(12 093)
Chiffres d'affaires nets	1 924 233	12 335	1 936 568	2 325 993	(389 426)
Production stockée			955	(4 287)	5 242
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			27	58	(31)
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			5 877	9 279	(3 402)
Autres produits			913	1 919	(1 006)
Produits d'exploitation			1 944 340	2 332 962	(388 622)
Achats de marchandises			1 772 289	2 130 483	(358 194)
Variation de stock de marchandises			819	3 657	(2 838)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			72 758	71 237	1 521
Variation de stock de matières premières et autres approv.			(11 894)	(2 459)	(9 435)
Autres achats et charges externes			84 741	99 272	(14 531)
Impôts, taxes et versements assimilés			514	1 265	(750)
Salaires et traitements			8 455	11 085	(2 631)
Charges sociales			3 522	4 585	(1 063)
Dotations aux amortissements			4 954	6 327	(1 373)
Dotations aux dépréciations des immobilisations					
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant			3 137	1 744	1 393
Dotations aux provisions pour risques et charges			1 014	408	605
Autres charges			5 558	8 975	(3 417)
Charges d'exploitation			1 945 866	2 336 579	(390 713)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(1 526)	(3 617)	2 091
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré			40	66	(27)
Produits financiers de participations			14 481	58 296	(43 815)
Produits des autres valeurs mob. et créances de l'actif immobilisé			127	509	(382)
Autres intérêts et produits assimilés			330	1 425	(1 095)
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change			0	1	(1)
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Produits financiers			14 938	60 232	(45 294)
Dotations financières aux amortissements et provisions			2 218	489	1 730
Intérêts et charges assimilées			1 404	2 349	(945)
Différences négatives de change			71	23	48
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Charges financières			3 693	2 861	833
RÉSULTAT FINANCIER			11 245	57 371	(46 126)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			9 679	53 688	(44 009)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			2 177	15	2 162
Produits exceptionnels sur opérations en capital			84	2 826	(2 742)
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 995	2 023	(28)
Produits exceptionnels			4 256	4 864	(608)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			8 429	625	7 804
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			102	1 933	(1 831)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			2 668	109	2 559
Charges exceptionnelles			11 199	2 666	8 532
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			(6 943)	2 197	(9 140)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			54	102	(48)
Impôts sur les bénéfices			230	1 388	(1 158)
TOTAL DES PRODUITS			1 963 534	2 398 057	(434 523)
TOTAL DES CHARGES			1 961 082	2 343 663	(382 581)
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			2 451	54 394	(51 943)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

UNION INVIVO

4 - Faits caractéristiques

4.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Il est rappelé qu'Union InVivo exerce trois grands métiers opérationnels:

1. Métier du Grains

1.1 Commerce International: activité de négoce et de courtage de céréales, oléagineux et protéagineux.

Cette activité est,

- limitée aux activités avec les adhérents au titre de leurs engagements,
- confiée à InVivo Trading pour sa réalisation,
- réalisée au travers d'une plateforme numérique dédiée à l'exportation de blé d'origine France, InGrains.

1.2 Logistique & Stockage : gestion de capacités de stockage (silos), de manutention, et de prestations de séchage, calibrage et autres liés au métier du grain.

2. Métier de l'Agrofourniture et des Semences

2.1 Agrofournitures: activités d'approvisionnement et de services agricoles.

2.2 Semences : activité de production et de vente de semences hybrides.

3. Métiers du Vins

Activité de collecte auprès des coopératives engagées. L'Union Invivo dispose d'une base viticole de 25 000 hectares répartie entre le Bordelais, le Sud-Ouest, le Languedoc et Roussillon, la vallée du Rhône et le Beaujolais.

AUTRES FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE :

■ Le métier des fertilisants a connu une forte hausse de son activité résultant de l'inflation du coût des matières premières indexé sur celui du gaz. Cette évolution s'est observée depuis le 1er janvier 2021 et s'est accélérée au cours du troisième trimestre civil et a engendré l'anticipation des commandes. Les stocks ont ainsi augmenté de +10 M€.

■ La poursuite de la crise sanitaire de la COVID 19. Comme l'an passé elle n'a eu que peu d'impact sur les activités de l'Union Invivo

■ L'accélération du développement de la filiale Aladin.farm by Invivo, plateforme digitale à destination des agriculteurs. La progression d'Aladin ne lui permet pas de couvrir ses frais fixes et notamment le coût de la mise à disposition de la solution plateforme utilisée. Un support financier lui a donc été octroyé sous la forme d'une subvention d'équilibre de 5 512 K€ avec clause de retour à meilleure fortune. Les titres dont Union Invivo est devenue propriétaire au cours de l'exercice pour un montant de 100K€ ont été dépréciés à 100% et une provision pour risque a été constituée à hauteur de la situation nette négative pour un montant de 446K€.

■ La société Neodis a reversé la subvention d'équilibre dont elle a bénéficié en 2015, après retour à meilleure fortune, pour 2 074K€.

4.2 CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES ET COMPARABILITE DES COMPTES

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu.

L'exercice clos au 30 septembre 2021 représente un exercice normal de 12 mois d'activité contrairement à l'exercice clos au 30 septembre 2020 qui représentait 15 mois d'activité. Par conséquent, les chiffres du compte de résultat au 30 septembre 2021 ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent. Les montants au bilan sont comparables puisque arrêtés à la même date du 30 septembre.

5 - Règles et méthodes comptables

5.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2019 ont été établis conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation dans le cadre des dispositions spécifiques du Code Rural.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

5.2 ACTIF IMMOBILISÉ

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée comme suit :

- les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires);
- les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production;
- les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à la valeur vénale;
- les actifs acquis par voie d'échange ou d'apport sont comptabilisés à la valeur figurant dans l'acte.

5.2.1 Immobilisations incorporelles

✓ Concessions, brevets et droits similaires :

- ▶ **Marques et brevets** : les marques et brevets non amortissables font l'objet, au moins une fois par an, de test de dépréciation sur la base de la valeur utilisée lors de l'acquisition. Les frais de dépôt et de renouvellement de marque et brevets sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.
- ▶ **Logiciels** : les logiciels créés, ne remplissant pas les conditions de comptabilisation à l'actif, destinés à usage interne ou à usage commercial sont inscrits en charges. Les logiciels créés sont évalués au coût de production sur la base des temps passés pour la conception des logiciels correspondants. Les heures affectées à la réalisation desdits logiciels sont valorisées à partir des salaires augmentés des charges sociales et après application d'un coefficient de charges indirectes. Ils sont amortis linéairement sur la durée de vie probable d'utilisation, généralement comprise entre 3 ans et 10 ans.

✓ Indemnités de non rétablissement:

- ▶ **Fonds de commerce** : le fonds commercial est constitué des éléments incorporels qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan. Ces éléments concourent au maintien ou au développement du potentiel d'activité et de bénéfice de l'entreprise. Ils sont issus principalement des différentes opérations de fusion absorption.

- En application du règlement 2015-06 de l'ANC, les fonds de commerce sont présumés comme ayant une durée de vie non limitée et par conséquent comme non amortissable.
- Dans le cas d'une durée limitée, le fonds est amorti sur sa durée d'utilisation et, si la durée ne peut pas être déterminée de façon fiable, sur 10 ans.
- Le fonds commercial est déprécié si son potentiel de services attendus s'amoindrit avec le temps, l'usage ou les changements technologiques.
- Les dépréciations comptabilisées pour les fonds commerciaux sont irréversibles.

✓ Mali de fusion:

- ▶ En application du règlement 2015-06 de l'ANC, le mali technique est comptabilisé en fonction des différentes natures d'actifs sous-jacents afin de faciliter son suivi dans le temps.
- Le mali peut être pour partie amortissable et pour partie non amortissable selon les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.
- Le mali technique suit les règles d'amortissement de l'actif sous-jacent sur lequel porte la plus-value.
- L'ensemble de ces éléments fait l'objet d'une dépréciation dans le cas où la valeur actuelle devient inférieure à la valeur comptable.

Les amortissements des immobilisations incorporelles sont pratiqués selon les durées et modes suivants :

Immobilisations incorporelles	Durée	Mode
Concessions, licences et droits similaires		
- Brevets	Selon leur durée de vie	Linéaire
- Marques	Selon leur durée de vie	Linéaire
- Système de gestion	10 ans	Linéaire
- Logiciels périphériques	3 à 10 ans	Linéaire
- Messagerie	5 ans	Linéaire
- Bureautique	3 ans	Linéaire
Indemnités de non rétablissement	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	Selon leur durée de vie	Linéaire

5.2.2 Immobilisations corporelles

L'amortissement pratiqué, linéaire, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués selon les durées et modes suivants :

Immobilisations corporelles	Durée	Mode
Terrains		
- Terrains	Non amortissable	-
- Aménagement des terrains	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions		
- Voirie, raccordement, viabilisation	10 à 30 ans	Linéaire
- Constructions béton	50 ans	Linéaire
- Constructions métalliques	30 ans	Linéaire
- Autres gros œuvres	10 à 30 ans	Linéaire
- Second œuvre	10 à 20 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 30 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles		
- Installations générales, agencements, aménagements	10 à 20 ans	Linéaire
- Matériel de transport	3 à 10 ans	Linéaire
- Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans	Linéaire
- Mobilier	15 ans	Linéaire

5.2.3 Immobilisations financières

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables.

Les actifs acquis par voie d'apport sont comptabilisés à la valeur figurant dans le traité d'apport.

Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. L'écart constaté fait l'objet d'une dépréciation des titres, puis, si nécessaire, des créances détenues sur la filiale et éventuellement complétée d'une provision pour risques et charges.

La valeur d'utilité des titres s'apprécie par rapport à une méthode multicritères (quote-part de capitaux propres détenue, après prise en compte, le cas échéant, de la juste valeur des actifs et des passifs de la filiale, rentabilité, perspectives d'avenir et intérêt pour le Groupe).

Par dérogation au principe du PCG, les reprises de dépréciations relatives aux titres de participation sont comptabilisées en résultat exceptionnel en cas de cession de titres, afin que l'intégralité des incidences relatives à la cession soit constatée au niveau du résultat exceptionnel.

5.3 ACTIF CIRCULANT

- ✓ **Stocks** : les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette probable de réalisation. Le coût comprend les coûts d'acquisition, les coûts de production et les autres coûts d'approvisionnement et de conditionnement.
Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire moyen pondéré.
Le coût des stocks de produits finis incorpore, sur la base d'un niveau d'activité normale, les consommations, les charges directes et indirectes de production, fixes et variables, qui sont encourues pour transformer les matières premières en produits finis et directement attribuables à la production. Ce coût exclut les frais généraux, les coûts d'emprunt ainsi que le coût de la sous-activité.
La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, en fonction des caractéristiques du produit (qualité, ancienneté) et des conditions de marché, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.
- ✓ **Créances Clients, Adhérents et Comptes Rattachés** : les créances sont valorisées à leur valeur
Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas.
Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées.
Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.
- ✓ **Disponibilités** : les liquidités disponibles en banque et en caisse sont évaluées à leur valeur nominale.

5.4 OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises sont converties au cours de couverture ou au cours de change en vigueur au moment de la transaction pour les opérations non couvertes.

En fin d'exercice les disponibilités, les créances et les dettes en devises étrangères non soldées sont converties en euros sur la base du cours de clôture. Lorsque l'application du taux de conversion à la date d'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites à des comptes transitoires pour les créances et dettes :

- ✓ A l'actif du bilan, écart de conversion actif, lorsque la différence correspond à une perte latente,
- ✓ Au passif du bilan, écart de conversion passif, lorsque la différence correspond à un gain latent.

Déterminée devise par devise, une provision pour risque de change est comptabilisée lorsque la position globale de change y compris la trésorerie en devises, présente une perte latente.

5.5 FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS

Les frais d'émission sont répartis sur la durée des emprunts, conformément à l'option pour la méthode préférentielle retenue par la société.

5.6 PROVISIONS

- ✓ **Provisions pour risques et charges** : les provisions pour risques et charges sont constatées lorsque l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

5.7 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS

- ✓ **Indemnités de départ à la retraite** : compte tenu de la législation française, la seule obligation de la société en termes d'engagements de retraite est le versement à ses salariés d'une indemnité lors de leur départ à la retraite calculée selon la convention collective et les accords d'établissement applicables à la société.
Ces engagements de retraite sont évalués conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.
Ils sont réalisés annuellement par un actuaire indépendant selon la méthode des Unités de Crédits Projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale, qui est ensuite actualisée.

Ces calculs intègrent principalement :

- ▶ Une hypothèse de date de départ à la retraite fixée à 65 ans (identique à la clôture précédente)
- ▶ Un taux d'actualisation financière de 0,60% (1% au 30/09/2020)
- ▶ Un taux d'inflation de 1,70% (Idem au 30/09/2020)
- ▶ Un taux de rendement attendu des actifs de 0,60% (contre 1% à la clôture précédente)
- ▶ Une hypothèse d'augmentation de salaires de 2% (Idem à la clôture précédente)
- ▶ Des probabilités d'espérance de vie issues des tables de l'INSEE par sexe
- ▶ Des taux de rotation du personnel par tranche d'âge basés sur l'historique de la société
- ▶ Un taux de charges sociales de :
 - 52 % pour les cadres (Idem à la clôture précédente)
 - 44% pour les non cadres (Idem à la clôture précédente)

Conformément à la possibilité laissée par l'ANC dans sa recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, la société a choisi de comptabiliser les écarts actuariels selon la méthode du corridor.

Les gains et pertes actuariels résultent de changements d'hypothèses et des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Après application d'un corridor de 10% du maximum entre la valeur des engagements et la valeur des actifs de couverture, les écarts actuariels sont amortis à compter de l'exercice suivant sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés.

Ainsi, la provision représente la différence entre la dette actuarielle des engagements y afférents et les actifs éventuellement dédiés à la couverture des régimes, nette des pertes et gains actuariels et des coûts des services passés non reconnus.

En cas d'excédent d'actif dédié à la couverture du régime, une charge constatée d'avance est enregistrée sous réserve des conditions fixées par la recommandation de l'ANC.

En cas de modifications rétroactives de régime, le groupe a opté pour la méthode 2 pour les droits futurs à constater (Rec. ANC 2013-02 renvoyant au traitement en normes IFRS) : constatation en charge de la totalité des droits à prestations au titre des services passés qu'ils soient déjà acquis ou non encore acquis.

Les informations relatives aux engagements de retraite sont précisées dans la note sur les provisions pour charges.

- ✓ **Médaille du travail** : la médaille du travail est destinée à récompenser certains salariés pour l'ancienneté de leurs services au sein de la société.

Les hypothèses et le calcul actuariel réalisé pour évaluer l'engagement au titre des médailles du travail est comparable à celui réalisé pour les engagements de retraite.

L'obligation de verser ces gratifications prévues aux salariés présents à la clôture de l'exercice fait l'objet d'une provision inscrite au passif du bilan pour la totalité des engagements.

5.8 INSTRUMENTS FINANCIERS

La société détient des instruments financiers dans le but de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt, de change et de prix des matières premières sur des engagements fermes actuels ou sur des transactions futures hautement probables.

Toutes les couvertures sont prises au moyen d'instruments cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré

Les résultats afférents à ces instruments sont constatés sur la même période que l'exécution des éléments couverts.

5.9 CRÉDITS D'IMPÔTS IMPUTABLES SUR L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

La société comptabilise tous les produits résultant de crédits d'impôt en diminution de l'impôt sur les bénéfices, quelle que soit la nature de ce crédit d'impôt en conformité avec la note d'information de l'ANC du 11 janvier 2011.

6 - Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

Variations des valeurs brutes

Immobilisations incorporelles (en Keuros)	Valeurs brutes					
	Exercice N-1	Augmentations		Diminutions		Exercice N
		Achats	Autres	Sorties	Transferts	
Concessions, licences et droits simil.	2 769	6	0	0	0	2 775
Indemnités de non rétablissement	915	0	0	0	0	915
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	1 201	1 077	0	0	0	2 278
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
TOTAUX BRUTS	4 885	1 083	0	0	0	5 968

Variations des amortissements et dépréciations

Immobilisations incorporelles (en Keuros)	Amortissements et dépréciations					
	Exercice N-1	Augmentations		Diminutions		Exercice N
		Dotations	Autres	Sorties	Autres	
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0	0
Concessions, licences et droits simil.	1 710	309	0	0	0	2 020
Indemnités de non rétablissement	915	0	0	0	0	915
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Amortissements	2 625	309	0	0	0	2 935
Dépréciations	0	0		0		0
TOTAUX	2 625	309	0	0	0	2 935

Les indemnités de non rétablissement ont trait à l'activité Semences.

Les immobilisations en cours concernent principalement la poursuite du développement de SAP pour les activités du PPA et Fertiline pour la facturation et les achats de biens marchands (projet SAPAGRI). Pour l'activité PPA le projet a été livré au 1er octobre 2021.

Immobilisations corporelles

Variations des valeurs brutes

Immobilisations corporelles (en Keuros)	Valeurs brutes					
	Exercice N-1	Achats	Autres	Sorties	Transferts	Exercice N
Terrains	6 003	110	0	0	374	6 487
Constructions	71 028	103	0	0	561	71 692
Inst. techn., matr. et outill. industriels	81 818	575	0	0	2 017	84 410
Autres immobilisations corporelles	8 758	43	0	(27)	5	8 779
Immobilisations corporelles en cours	1 371	1 916	0	0	(2 957)	329
Avances sur immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	168 977	2 747	0	(27)	(0)	171 697

Variations des amortissements et dépréciations

Immobilisations corporelles (en Keuros)	Amortissements et dépréciations					
	Exercice N-1	Augmentations		Diminutions		Exercice N
		Dotations	Autres	Sorties	Autres	
Terrains	2 266	204		0		2 470
Constructions	52 959	1 609		0		54 568
Inst. techn., matr. et outill. industriels	64 870	2 447		0		67 317
Autres immobilisations corporelles	4 406	365		(25)		4 746
Amortissements	124 501	4 625	0	(25)	0	129 101
Terrains	4					4
Constructions	11					11
Dépréciations	15	0		0		15
TOTAUX	124 516	4 625	0	(25)	0	129 116

Les investissements réalisés concernent principalement les silos et leur amélioration (bâtiments et matériel). Les plus importants ont été effectués sur les sites de Châlons (877K€), Grande Paroisse (586K€), Metz (424K€), Blaye (154K€) et Nantes (128K€).

Le site Fertiline de Loudéac a effectué des travaux d'amélioration pour 61K€

Suivi des mali techniques dans les autres immobilisations corporelles

Mali technique sur immobilisations corporelles	Exercice N-1	Entrées	Sorties	Exercice N
Silos de Blaye	1 086			1 086
Silos de Montoir	2 512			2 512
Silos de Nantes	865			865
Total brut	4 462	-	-	4 462
Silos de Blaye	(231)	(54)		(285)
Silos de Montoir	(534)	(126)		(660)
Silos de Nantes	(183)	(43)		(226)
Total amortissements	(948)	(223)	-	(1 171)
Total valeur nette	3 514	(223)	-	3 291

Le mali de fusion sur les silos est intégralement affecté aux structures et amorti sur 20 ans

Immobilisations financières

Variations des valeurs brutes

Immobilisations financières (en Keuros)	Valeurs brutes					Exercice N
	Exercice N-1	Augmentations		Diminutions		
		Achats	Autres	Cess./Rbt	Virements	
Participations selon la méthode de MEE	0	0	0	0	0	0
Titres de participations	244 461	192	0	0	0	244 653
Créances rattachées à des participations	27 285	210	0	0	0	27 495
Autres titres immobilisés	3 748	0	0	(100)	0	3 648
Prêts	2 329	0	0	0	0	2 329
Autres immobilisations financières	167	6	0	0	0	173
TOTAUX	277 990	407	0	(100)	0	278 298

Variations des dépréciations

Immobilisations financières (en Keuros)	Dépréciations					
	Exercice N-1	Augmentations		Diminutions		Exercice N
		Dotations	Autres	Reprises	Autres	
Participations selon la méthode de MEE	0	0		0		0
Titres de participations	1 995	857		0		2 852
Créances rattachées à des participations	1 200	861		0		2 061
Autres titres immobilisés	275	0		0		275
Prêts	336	50		0		386
Autres immobilisations financières	0	0		0		0
TOTAUX	3 807	1 767	0	0	0	5 574

L'augmentation des titres de participation est relative en partie au rachat des titres Aladin.farm by Invivo à la société Invivo Group pour 100K€.

L'augmentation des créances rattachées correspond à un apport en compte courant à la Sica de Gouaix selon un protocole signé entre les associés en août 2021 afin de répondre à des besoins de trésorerie pour financer notamment la sortie du personnel (210K€). Compte tenu des incertitudes sur les modalités de fin d'activité de la Sica de Gouaix les avances en compte courant ont été dépréciées à 100% (861K€).

Des dotations pour dépréciations de titres ont été constatées sur les titres InVivo Events (569K€), Sica de Gouaix (187K€) et Aladin-Farm by InVivo (100K€).

Échéancier des créances immobilisées

Valeurs brutes (Keuros)	< 1 an	> 1 an	Exercice N
Créances rattachées à des participations	6	27 490	27 496
Prêts	1	2 327	2 328
Autres immobilisations financières	0	174	174
TOTAUX	7	29 991	29 998

6 bis - Liste des filiales et participations

Tableau des filiales et participations (en K euros)	N° Registre (SIREN)	Quote-part de capital détenue %	VALEURS DES TITRES				ÉLÉMENTS FINANCIERS					
			Brute	Nette	Capital social	Autres capitaux propres	Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT	Résultat net	Dividendes encaissés en cours de l'exercice	Date de clôture
FILIALES : sociétés détenues à plus de 50% et dont la valeur des titres détenus est supérieure à 1% du capital soit supérieur à 721 K€												
INVIVO GROUP	801 076 282	100,00%	195 533	195 533	195 533	481 884			34 524	7 609	14 180	30/09/21
INVIVO GRAINS	301 711 453	100,00%	29 701	29 701	7 623	45 791			654	8 600		30/09/21
INVIVO EVENTS	318 082 906	100,00%	1 829	695	1 600	(225)			1 548	(611)		30/09/21
Filiales Françaises			227 063	225 929			0	0			14 180	
Filiales étrangères			0	0			0	0			0	
TOTAUX			227 063	225 929			0	0			14 180	
PARTICIPATIONS : sociétés détenues entre 10% et 50% et dont la valeur des titres est supérieure à 1% du capital soit supérieur à 721 K€												
SCI GRANDE ARMEE	821 071 610	29,00%	11 600	11 600	4 000	32 709	24 652	0	0		(3 511)	31/12/20
SOREAL	759 200 934	16,30%	1 552	521	4 621	(1 717)	590	0	1 535	6		30/06/21
INTERRA PRO	513 372 078	38,91%	1 310	1 310	3 312	1 203	0	0	126 234	36		30/06/20
Participations françaises			14 462	13 431			25 242	0			0	
Participations étrangères			0	0			0	0			0	
TOTAUX			14 462	13 431			25 242	0			0	
AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS												
Autres filiales et participations Françaises			3 127	2 440							301	
Autres filiales et participations étrangères												
FILIALES ET PARTICIPATIONS			244 652	241 800			25 242	0			14 481	

Liste des participations dans les organismes coopératifs agricoles	Valeur brute des titres détenus à la clôture N (en K euros)			Pourcentage détention	Produits financiers en K euros
	Coopératives ou Unions de coopératives	Sica SA ou SAS	Sica Sociétés civiles		
Senalia Union	360			7,31	
Agrial	268			0,70	
Universal coopératives Inc	250			7,14	
Ucav	23			5,00	
Uca silo Frouard	69			1,52	
Top Semences	61			4,33	
Ucca Union Centre Atlantique	41			10,48	
Sogralor	34			6,24	
Adhérents.Coop	20			6,06	
Centre Ouest Céréales	16			0,20	
Coopérative Basse-Terre	8			2,51	
Champagne Elevage - Tereval	4			0,19	
Trieux	3			nc	
CAPL	1			20,99	
Union Canal Seine Nord	ns			ns	
Acolvance	ns			ns	
Coopérative La Dauphinoise	ns			ns	
Services Coop de France	ns	273		26,96	
Rhône Saône Engrais		187		25,00	
Sica de Gouaix		161		1,89	
Alicoop		163		3,26	
Nord céréales		86		45,00	
Sica de Bordeaux		59		25,32	
Sica Neuf Brisach		61		1,51	
Sica Atlantique			36	1,12	
Senalia SICA				39,96	
Sonasco		11		10,00	
Franclade Agrifluide		9		10,50	
Laignes Agrifluide		5		8,03	
Sica Agorreso		5			
Totaux	1 158	1 020	36		0

7 - Actif circulant

Stocks

Variations des valeurs brutes

Stocks (en Keuros)	Variations des valeurs brutes			
	Exercice N-1	Variation de l'exercice	Autres	Exercice N
Matières premières, approvisionnements	11 079	11 894		22 973
En cours de production de biens	5 132	568		5 701
En cours de production de services	0	0		0
Produits intermédiaires et finis	3 152	387		3 538
Marchandises	2 942	(819)		2 123
TOTAUX	22 305	12 030	0	34 335

Ces stocks sont principalement composés de produits fertilisants (23 554K€ contre 12 638K€ au 30 septembre 2020) et de semences (10 500 K€ contre 9 314 K€ au 30 septembre 2020). Voir note 4.1

Stocks (en Keuros)	Dépréciations				
	Exercice N-1	Dotation	Reprise	Autres	Exercice N
Stocks	2 152	3 137	2 217		3 071

Exploitation	3 137	2 217
Exceptionnel	0	0
TOTAL	3 137	2 217

La reprise d'exploitation est consécutive à la destruction effective de stocks de semences, à la suite de mauvaise germination notamment, devenues non commercialisables, dépréciées sur l'exercice 2020.

De nouvelles dotations ont été constatées au 30 septembre 2021 sur des stocks de semences de Blés, Colza, Orge, Tournesol et Triticale selon des barèmes de qualité et objectifs de commercialisation non atteints.

Créances

Variations et maturité des créances

Créances (en Keuros)	Variations des valeurs brutes				Maturité	
	Exercice N-1	Variation de l'exercice	Autres	Exercice N	< 1 an	> 1 an
Av. et acomptes versés sur commandes	18 891	(13 317)		5 574	5 574	0
Créances clients	108 865	16 882		125 747	125 747	0
Créances clients adhérents	110 019	59 103		169 122	169 122	0
Clients douteux ou litigieux	535	(198)		337	337	0
Clients adh. douteux ou litigieux	317	(218)		99	99	0
Clients et comptes rattachés	219 736	75 569	0	295 305	295 305	0
Personnel et comptes rattachés	19	(2)		18	18	0
Organismes sociaux	33	(6)		27	27	0
TVA	11 426	4 026		15 452	15 452	0
Autres impôts et taxes assimilés	1 814	(340)		1 474	1 474	0
Fournisseurs adhérents débiteurs	94	1 409		1 504	1 504	
Autres créances d'exploitation	32 226	8 972		41 198	41 198	0
Autres créances d'exploitation	45 612	14 060	0	59 673	59 673	0
Impôts sur les bénéfices	0	702		702	702	0
Groupe et associés	101 719	42 341		144 060	144 060	0
Créances sur cession immobilisation	521	(401)		120	120	0
Autres créances div. hors exploit	430	2 064		2 494	2 494	0
Capital appelé non versé	222	208		430	266	164
Autres créances hors exploitation	102 892	44 913	0	147 805	147 641	164
TOTAUX	387 132	121 225	0	508 357	508 193	164

La forte hausse des créances clients est portée essentiellement par le métier de l'agrofourniture (santé végétale et fertilisants).

Les autres créances d'exploitation concernent essentiellement les ristournes à recevoir des fournisseurs de l'activité semences de l'agrofourniture.

Variations des dépréciations

Créances (en Keuros)	Dépréciations				
	Exercice N-1	Dotation	Reprise	Autres	Exercice N
Clients et comptes rattachés	779	0	365		414
Autres créances	136	(0)	53		83
TOTAUX	915	(0)	417	0	497

La reprise de provision pour dépréciation des créances clients et autres créances concernent principalement l'activité Agroéquipement arrêtée définitivement en décembre 2020; ces créances sont devenues irrécouvrables (384K€).

Trésorerie nette**Variations des valeurs brutes**

Trésorerie nette (en Keuros)	Variations des valeurs brutes			
	Exercice N-1	Variation de l'exercice	Autres	Exercice N
Actions propres	0	(0)		0
Valeurs mobilières de placement	0	1		1
Disponibilités	40 375	(15 048)		25 327
Dettes financières à moins d' 1 an à l'origine	(2)	(16)		(19)
Compte courant de trésorerie centralisée (1)	101 247	42 685		143 933
TOTAUX	141 620	27 622	0	169 242

(1) Les comptes courants de trésorerie centralisée font partie des créances hors exploitation s'ils sont débiteurs ou des dettes hors exploitation s'ils sont créditeurs

Charges constatées d'avance**Variations et maturité des charges constatées d'avance**

Charges constatées d'avance (en Keuros)	Variations des valeurs brutes				Maturité	
	Exercice N-1	Variation de l'exercice	Autres	Exercice N	< 1 an	> 1 an
Charges constatées d'avance	1 978	(869)		1 109	1 109	0

La baisse significative des charges constatées d'avance s'explique par une livraison d'engrais non réceptionnée au dépôt de Rouen à fin septembre 2020 et comptabilisée en charge constatée d'avance au 30 septembre 2020.

Autres comptes de régularisation**Variations des autres comptes de régularisation**

Autres comptes de régularisation (en Keuros)	Variations				
	Exercice N-1	Dotation	Reprise	Autres	Exercice N
Frais d'émission d'emprunt à étaler	66	(0)	(14)		52
Ecart de conversion actif	70	756	(70)		756

Les frais d'émission d'emprunt ont trait à l'émission des titres participatifs et sont étalés sur 5 ans.

L'écart de conversion actif est relatif au métier Fertiline. Les factures en USD au 30 septembre de cette activités sont couvertes par des achats à terme débouclés au 30 septembre. La perte latente est provisionnée en risques et charges et compensée par un gain de change sur le compte bancaire.

8 - Capitaux propres et autres fonds propres

Capital social

Décomposition des parts sociales par catégorie (nombre de titres)

(en milliers)	Nombre de titres					
	N-1	Créés	Rem-boursés	Trans-férés	N	%
Associés coopérateurs						
Activité	70 937	912	387		71 462	
Avantages particuliers						
Epargne						
S/T associés coopérateurs	70 937	912	387	0	71 462	99%
Associés non coopérateurs (ANC)	693	5	20		678	
ANC - Avantages particuliers						
S/T associés non coopérateurs	693	5	20	0	678	1%
TOTAUX	71 630	917	407	0	72 140	100%

La valeur nominale des parts sociales est de 1 euro.

Décomposition des parts sociales par catégorie (valeur)

(en Keuros)	Valeur des titres					
	N-1	Créés	Rem-boursés	Trans-férés	N	%
Associés coopérateurs						
Activité	70 937	912	387		71 462	
Avantages particuliers						
Epargne						
S/T associés coopérateurs	70 937	912	387	0	71 462	99%
Associés non coopérateurs (ANC)	693	5	20		678	
ANC - Avantages particuliers						
S/T associés non coopérateurs	693	5	20	0	678	1%
TOTAUX	71 630	917	407	0	72 140	100%

dont versé : 71 711

L'Union InVivo est une union de coopératives agricoles à capital variable régie par les dispositions du Code Rural, notamment le livre V, par les dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 modifiée et des textes applicables en la matière.

Son capital est formé de parts nominatives et indivisibles souscrites par chacun des associés coopérateurs et des associés non coopérateurs.

Le capital est réparti entre les associés coopérateurs en fonction des opérations qu'ils s'engagent à effectuer avec l'union de coopératives.

Les associés non coopérateurs comprennent notamment les cadres dirigeants du groupe.

Ecarts de réévaluation

Variations des actifs réévalués

Réévaluations d'actifs (en Keuros)	Ecart de réévaluation				Ecart
	Exercice N-1	Acquisitions	Diminutions	Exercice N	
Terrains				0	
Immeuble du siège	18 187			18 187	18 187
Silos et autres	14 100			14 100	14 100
Incorporation au capital	(8 507)			(8 507)	(8 507)
TOTAL	23 780	0	0	23 780	23 780
Amortissements et dépréciations				0	
Actif net	23 780	0	0	23 780	23 780

Les deux réévaluations dont l'Union a fait l'objet en 1982 et 1989, concernent principalement l'immeuble du siège social cédé en juin 2016 et différents silos. Elles sont totalement amorties.

Variations des capitaux propres

Capitaux propres (en Keuros)	Variations					
	Exercice N-1	Affectat° du résultat	Résultat net de l'exercice	Augmen- tations	Diminu- tions	Exercice N
Capital social ou individuel	71 630			917	(407)	72 140
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	0				0	0
Ecart de réévaluation	23 780				0	23 780
Réserve légale	38 414	5 453			0	43 868
Réserves statutaires ou contractuelles	396				0	396
<i>Subvention d'investissement reçue de l'Etat</i>	<i>9 024</i>				<i>0</i>	<i>9 024</i>
<i>Opérations avec les tiers</i>	<i>1 300</i>					<i>1 300</i>
<i>Dévolution</i>	<i>88</i>					<i>88</i>
<u>Sous-total: Réserves indisponibles</u>	<u>10 412</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>10 412</u>
Réserves compensant le remboursement parts sociales	6 179	2 246				8 425
Autres réserves	210 255	40 917			0	251 172
Provision pour intérêts aux parts	4 255	4 000			0	8 255
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice/perte)	54 394	(54 394)	2 451		0	2 451
TOTAUX	419 716	(1 778)	2 451	917	(406)	420 901

Il a été distribué des Intérêts aux Parts Sociales pour un montant de 1 777K€ sur le résultat 2020.

Autres fonds propres

Autres fonds propres (en Keuros)	Exercice N-1	Exercice N	Variation
Produit des émissions de titres participatifs	14 000	14 000	0
Avances conditionnées			
TOTAUX	14 000	14 000	0

Les besoins de financement long terme du groupe sont assurés par Union InVivo et sa filiale InVivo Group. Dans ce cadre, Union InVivo a émis, le 28 juin 2018, 14 000K€ de titres participatifs pour une durée minimale de 7 ans. A compter du septième anniversaire de l'émission, il appartiendra à l'Union de décider du remboursement ou non de ces titres.

9 - Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges

Variations des provisions

Provisions pour risques et charges (en keuros)	Variations					
	Exercice N-1	Dotation	Reprise		Autres	Exercice N
			utilisée	non utilisée		
Litiges	46	30	0			76
Garanties données aux clients	0	0	0			0
Pertes sur marchés à terme	0	0	0			0
Amendes & pénalités	0	0	0			0
Pertes de change	0	756	0			756
Autres risques	7 025	1 051	1 510	400		6 167
Provisions pour risques	7 071	1 837	1 510	400	0	6 999
Pensions & obligations similaires	1 704	258	153	324		1 485
Impôts	0	2 038	0			2 038
Renouvellement des immobilisations	0	0	0			0
Gros entretien ou grandes révisions	0	0	0			0
Autres charges	0	0	0			0
Provisions pour charges	1 704	2 296	153	324	0	3 523
TOTAUX	8 775	4 133	1 663	724	0	10 521

<i>Exploitation</i>	1 013	392
<i>Financier</i>	451	0
<i>Exceptionnel</i>	2 668	1 994
TOTAUX	4 133	2 387

La provision pour perte de change est relative au métier Fertiline cf. note 7

Suite à la revue des accords d'entreprise et de la convention collective, une baisse des engagements a été constatée pour les salariés rentrés après le 01 janvier 2002. Cette baisse a été comptabilisée en résultat exceptionnel pour un montant de 324 K€.

A l'issue du contrôle fiscal portant sur les exercices 2017, 2018 et 2019 une provision pour charge fiscale exceptionnelle a été constatée pour un montant total de 2 038K€.

Engagements de retraite

Variations de l'exercice

Engagements de retraite (en Keuros)	Exercice N-1	Variation de l'exercice	Exercice N
Valeur des engagements de fin d'année	(2 909)	236	(2 673)
Valeur des fonds de fin d'année	14	1	15
(Insuffisance) / Surplus	(2 895)	237	(2 658)
Ecarts actuariels restant à amortir (1)	(1 311)	21	(1 290)
Provision comptabilisée au bilan	(1 584)	215	(1 369)
Total des engagements nets de couverture	(2 895)	236	(2 659)
Répartition de la charge de l'exercice			
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	(217)	58	(159)
Coût financier	(36)	10	(26)
Rendement attendu des fonds	0	0	0
Amortissement des écarts actuariels	(62)	(20)	(82)
Modification de périmètre et autres impacts (2)	0	9	9
Total de la dotation de l'exercice	(315)	57	(258)

(1) Montant reporté en engagements hors bilan

(2) Départs négociés et transferts entre sociétés du groupe InVivo

10 - Dettes

Dettes financières

Variations des dettes financières

Dettes financières (en Keuros)	Exercice N-1	Augm.	Dimin.	Autres variations	Exercice N
Emprunts obligataires	0	0	0		0
Empr. et dettes bancaires à moins d'un an à l'origine	2	16	0		19
Empr. et dettes bancaires à plus d'un an à l'origine	38 692	38	(6 510)		32 220
Financements obligataires et bancaires MLT	38 694	54	(6 510)	0	32 239
Emprunts et dettes financières divers	1 816	1 777	(3 551)		42
Quote-part de résultats de SNC et GIE	0	0	0		0
Autres dettes financières MLT	1 816	1 777	(3 551)	0	42
TOTAUX	40 510	1 831	(10 061)	0	32 280

Maturité des dettes financières

Dettes financières (en Keuros)	Exercice N			
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires	0	0	0	0
Empr. et dettes bancaires à moins d'un an à l'origine	19	0	0	19
Empr. et dettes bancaires à plus d'un an à l'origine	6 530	25 524	167	32 220
Financements obligataires et bancaires	6 549	25 524	167	32 239
Emprunts et dettes financières divers	42	0	0	42
TOTAUX	6 590	25 524	167	32 280

Dettes non financières

Variations et maturité des dettes non financières

Dettes non financières (en Keuros)	Variations				Maturité	
	Exercice N-1	Variation de l'exercice	Autres	Exercice N	< 1 an	> 1 an
Fournisseurs et comptes rattachés	211 185	89 865		301 051	301 051	0
Fournisseurs adh. et cptes rattachés	20 349	12 427		32 776	32 776	0
Clients créditeurs	8 198	(1 028)		7 170	7 170	0
Clients créditeurs adhérents	25 874	11 987		37 861	37 861	0
Personnel et comptes rattachés	1 633	(161)		1 473	1 473	0
Organismes sociaux	2 429	(844)		1 585	1 585	0
TVA	9 909	2 641		12 550	12 550	0
Autres impôts et taxes assimilés	2 433	(298)		2 135	2 135	0
Dettes d'exploitation	282 010	114 590	0	396 600	396 600	0
Impôts sur les bénéfices	1 152	(1 152)		0	0	0
Dettes sur immobilisations	1 259	(65)		1 194	1 194	0
Groupe et associés (court terme)	2 561	840		3 402	3 402	0
Autres dettes diverses	11	5 533		5 544	5 544	0
Dettes hors exploitation	4 984	5 156	0	10 139	10 139	0
TOTAUX	286 994	119 746	0	406 740	406 740	0

(1) En terme de trésorerie, les comptes courants de trésorerie sont pris en compte dans la situation de trésorerie nette (cf note 7)

La forte hausse des dettes fournisseurs est portée essentiellement par le métier de l'agrofourniture (santé végétale et fertilisants).

Les postes "clients créditeurs" sont constitués de provisions pour ristournes à reverser dans le cadre de l'activité de l'agrofourniture sur les produits de Semences Hybrides et de Santé Végétale de Biocontrôle.

Produits constatés d'avance

Variations et maturité des produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance (en Keuros)	Variations				Maturité	
	Exercice N-1	Variation de l'exercice	Autres	Exercice N	< 1 an	> 1 an
Produits constatés d'avance	234	0		234	234	0

11 - Résultat

Pour rappel (cf 4.2), l'exercice 2021 représentant 12 mois d'activité contrairement à l'exercice précédent qui clôturait 15 mois d'activité, les chiffres du compte de résultat au 30 septembre 2021 ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent clos au 30 septembre 2020.

Chiffres d'affaires

Chiffres d'affaires par nature et par marchés géographiques

Chiffres d'affaires nets (Keuros)	Exercice N			Exercice N-1			Variation
	France	Export	TOTAL	France	Export	TOTAL	
Ventes de marchandises	1 740 626	10 170	1 750 795	2 106 978	3 977	2 110 955	(360 160)
Prod. vendue de biens	88 281	892	89 174	105 701	645	106 346	(17 172)
Prod. vendue de services	95 326	1 273	96 599	107 411	1 281	108 692	(12 093)
TOTAUX	1 924 233	12 335	1 936 568	2 320 090	5 903	2 325 993	(389 426)
Répartition (%)	99%	1%	100%	100%	0%	100%	
Variation N / N-1 (€)	(395 857)	6 432	(389 426)				

La baisse du chiffre d'affaires est liée à la réduction de l'exercice social (12 mois versus 15 mois en 2020). Elle ne traduit pas la bonne tenue des activités Santé Végétale, Fertilisants et Grains.

Autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation en Keuros	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Production stockée	955	(4 287)	5 242
Subvention d'exploitation	27	58	(31)
Reprises sur dépréciations de stocks	2 217	4 890	(2 673)
Reprises sur dépréciation de créances d'exploitation	417	90	327
Reprises sur amortissements et dépréciations d'exploitation	2 635	4 980	(2 345)
Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	392	1 205	(813)
Remboursement des assurances	66	86	(20)
Transferts de charges associés SEP BASSENS-SPBL	1 905	2 106	(201)
Autres transferts de charges	880	902	(22)
Transferts de charges d'exploitation	2 851	3 094	(243)
Royalties	122	154	(32)
Autres produits de gestion	791	1 764	(973)
Autres produits de gestion courante	913	1 918	(1 005)
TOTAUX	7 773	6 968	805

Autres achats et charges externes

Autres achats et charges externes (en Keuros)	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Sous-traitance d'activité	41 672	43 033	(1 361)
Locations, charges locatives et de copropriété	3 642	5 062	(1 420)
Personnel extérieur à l'entreprise	3 836	5 287	(1 451)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 846	1 745	101
Commissions et courtages	1 989	1 623	366
Autres comptes	31 755	42 521	(10 766)
TOTAUX	84 741	99 272	(14 531)

Impôts et taxes

Impôts et taxes en Keuros	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Contribution Economique Territoriale (CET)	105	692	(587)
Impôts et taxes sur rémunérations	176	174	2
Taxes foncières	80	162	(82)
Taxes sur les véhicules de sociétés	12	17	(5)
Autres impôts et taxes	141	220	(79)
TOTAUX	514	1 265	(751)

Charges de personnel

Charges de personnel en Keuros	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Salaires	8 160	10 732	(2 572)
Charges sociales	3 522	4 585	(1 063)
Intéressement (dont abondement)	295	353	(58)
TOTAUX	11 977	15 670	(3 693)

Dotations aux amortissements

Dotations aux amortissements en Keuros	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Dotations sur immobilisations incorporelles	309	457	(148)
Dotations sur immobilisations corporelles	4 631	5 852	(1 221)
Dotations sur charges à répartir	14	17	(3)
TOTAUX	4 954	6 326	(1 372)

Dotations aux provisions et dépréciations d'exploitation

Dotations aux provisions d'exploitation en Keuros	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Dépréciations des stocks (1)	3 137	1 744	1 393
Dépréciations des clients douteux	0	0	0
Dépréciations d'exploitation	3 137	1 744	1 393
Provision départs retraites et médailles du travail	258	408	(151)
Autres provisions pour risques et charges d'exploitation	0	0	0
Provisions pour risques et charges d'exploitation	258	408	(151)
TOTAUX	3 394	2 152	(1 643)

(1) cf note 7

Autres charges d'exploitation

Autres charges d'exploitation en Keuros	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Créances irrécouvrables	636	4	632
Royalties et redevances	4 730	6 979	(2 249)
Autres charges de gestion	191	1 992	(1 801)
TOTAUX	5 558	8 975	(3 417)

Quote part de résultat sur opérations faites en commun

Quote part de résultat sur opérations faites en commun en Keuros	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Quote part de résultat sur silo d'Ottmarsheim	(40)	(66)	26
TOTAUX	(40)	(66)	26

Résultat financier

Résultat financier (en Keuros)	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Produits financiers de participations (1)	14 481	58 296	(43 815)
Produits financiers sur autres actifs	127	509	(382)
Intérêts et assimilés	(1 074)	(924)	(150)
Résultat sur opérations de change	(70)	(22)	(49)
Plus ou moins-values de cessions de valeurs mob. de placement	0	0	0
Amort., dépréc., prov. et transferts de charges financiers	(2 218)	(489)	(1 730)
TOTAUX	11 245	57 371	(46 126)
Dont Produits financiers	14 938	60 232	(45 294)
Dont Charges financières	3 693	2 861	833

(1) Le détail des produits financiers de participations figure dans l'annexe "Liste des filiales et participations".

Les produits financiers sont principalement constitués d'un dividende de 14M€ distribué par Invivo Group.

Les charges financières sont principalement constituées de provisions pour dépréciations et risques sur titres et créances rattachées (dont Aladin.farm by InVivo 546K€, InVivo Events 569K€ et Sica de Gouaix 1 048K€). Voir note 14

Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel (en Keuros)	Produits N	Charges N	Total N	Résultat N-1
Plus ou moins-values de cessions des immobilisations	62	(102)	(41)	1 136
Autres produits et charges exceptionnels de gestion	2 200	(8 429)	(6 229)	(854)
Amort., dépréc., prov. et transferts de charges exceptionnels	1 995	(2 668)	(673)	1 915
TOTAUX	4 257	(11 199)	(6 943)	2 197

Le résultat exceptionnel (perte) est constitué:

- d'une subvention d'équilibre versée à la société Aladin.farm: 5,5M€
- de charges de redressement fiscal après contrôle fiscal: 687K€
- d'une provision pour risque fiscal constatée à l'issue d'un contrôle fiscal ayant porté sur les exercices 2017,2018 et 2019: 2M€

Ces charges sont compensées par le produit de la subvention d'équilibre reçue de la part de Neodis après retour à meilleure fortune (2,1M€)

12 - Engagements hors bilan

Instruments financiers de couverture

Instruments financiers de couverture (en Keuros)	Exercice N	Exercice N-1
Risques de prix sur matières premières		
- Marchés à recevoir à terme		
- Marchés à livrer à terme		
Risques de taux		
- Cap		
- Floor		
- Swap		
- Collar		
Risques de change		
- Achats et ventes de devises à terme	24 740	7 627
ENGAGEMENTS INSTRUMENTS FINANCIERS	24 740	7 627

Engagements donnés

Engagements donnés (en Keuros)	Exercice N	Exercice N-1
Cautions de contre-garantie sur marchés		
Créances cédées non échues		
Gages, nantissements, hypothèques et sûretés réelles		
Avals, cautions et garantie donnés	867 107	867 046
Lettres de confort		
Garanties de passif		
Passifs de sociétés transparentes		
Engagements de retraite et assimilés (non provisionnés)		
Engagements de retraite et assimilés – écarts actuariels (1)	1 290	1 311
Convention de centralisation de trésorerie		
Autres engagements donnés	1 772	5 104
ENGAGEMENTS DONNES	870 169	873 461

(1) Le détail des engagements de retraite comptabilisés figure dans l'annexe "Provisions pour risques et charges".

Les cautions ont été données par Union InVivo en sa qualité de mère vis-à-vis de ses filiales et en particulier pour garantir le remboursement des dettes financières de InVivo Group vis-à-vis des établissements bancaires.

Engagements reçus

Engagements reçus (en Keuros)	Exercice N	Exercice N-1
Avals, cautions et garantie reçues		
Créances assorties de garantie / Nantissements reçus		
Engagements reçus des associés coopérateurs	4 220	4 118
Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune	5 512	2 074
Chèques de caution		
Convention de centralisation de trésorerie		
Autres engagements reçus	1 719	5 104
ENGAGEMENTS RECUS	11 451	11 296

Engagements réciproques

Engagements réciproques (en Keuros)	Exercice N	Exercice N-1
Engagements de crédit-bail mobilier		
Engagements de crédit-bail immobilier		
Engagements de location longue durée		
Engagements de rachat de titres (put sur minoritaires)		
Autres engagements réciproques	3 237	5 605
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	3 237	5 605

Cautions bancaires

Cautions bancaires (en euros)	Exercice N	Exercice N-1
Cautions en garantie des paiements de dettes d'exploitation	8 760	163
Autres cautions bancaires		
ENGAGEMENTS CAUTIONS BANCAIRES	8 760	163

13 - Autres informations diverses

Transaction avec les parties liées

■ Avances versées et prêts

La société a accordé des avances financières sans intérêt dont le détail est le suivant:

Montant des avances	Exercice N	Exercice N-1
<i>en K euros</i>		
SOFRAMAA	912	912

■ Autres opérations

À la suite de la décision du Conseil d'Administration du 23 septembre 2021 Union InVivo a accordé une subvention d'équilibre à la société Aladin.Farm by InVivo pour 5 512 K€ encadrée par une convention prévoyant une clause de retour à meilleure fortune.

Les autres opérations correspondent à des transactions commerciales courantes réalisées sur la base de prix du marché ou sont non significatives pour la société.

Effectifs moyens

Les « Effectifs moyens » correspondent à la moyenne sur l'exercice des effectifs présents à chaque fin de trimestre.

Effectifs moyens	Exercice N	Exercice N-1	Variation
<i>Par catégorie socio-professionnelle</i>			
Ingénieurs et Cadres	56	57	(1)
Agents de maîtrise	80	83	(3)
Employés et techniciens	19	17	2
Ouvriers	60	54	6
Autres	0	0	0
TOTAUX	215	211	4

Rémunérations des membres des organes de direction et d'administration

Le montant des indemnités compensatrices de l'activité allouées sur l'exercice aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 179 K€.

Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir (en Keuros)	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Créances rattachées à des participations	6	5	1
Autres immobilisations financières	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés	86 518	71 662	14 856
Personnel et comptes rattachés	0	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
Etat et autres collectivités publiques	192	219	(27)
Autres créances	41 821	29 203	12 618
Disponibilités	0	3	(3)
TOTAUX	128 537	101 092	27 445

Charges à payer (en Keuros)	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Emprunts obligataires	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	60	83	(23)
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0
Dettes fournisseurs	121 048	84 727	36 321
Dettes fiscales et sociales	4 284	4 793	(509)
Dettes sur immobilisations	578	578	0
Autres dettes	49 564	32 346	17 218
TOTAUX	175 534	122 528	53 006

Suivi des éléments particuliers des exercices précédents

L'Union InVivo a été citée à comparaître dans une affaire de corruption présumée touchant un fonctionnaire européen. Ce dossier a fait l'objet d'un jugement en première instance rendu le 27 juin 2012 par le Tribunal Correctionnel de Bruxelles. L'Union InVivo a été condamnée à une amende de 0,5M€. La commission européenne et France Agrimer, parties civiles, n'ont pas été suivies dans leurs demandes. Ce jugement a fait l'objet d'un appel, et par un arrêt en date du 6 mai 2013, la cour d'appel a globalement confirmé les condamnations prononcées par les juges en première instance. Le 26 mai 2014, la Cour de Cassation de Belgique a cassé l'arrêt de la Cour d'appel rendu sur les actions civiles exercées par la Commission Européenne et France Agrimer. Aux termes de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Mons (Belgique) le 15 novembre 2019, les demandes d'indemnisation à l'encontre de l'Union InVivo, ont été déclarées infondées. La commission Européenne et France Agrimer ont déposé un pourvoi en cassation dans les délais impartis. Aux termes d'un arrêt du 18 novembre 2020, la cour de cassation de Belgique a cassé la décision de la cour d'appel de Mons et renvoyé les parties devant la cour d'appel de renvoi de Liège. Les échanges d'écritures entre les parties sont en cours.

Evènements postérieurs à la clôture

Le 9 décembre 2021, InVivo finalise l'acquisition à 100% du groupe Soufflet, groupe familial agroalimentaire. Ce rapprochement, annoncé le 13 janvier 2021 et formalisé par un accord en mai 2021, a reçu l'approbation des différentes autorités de la concurrence compétentes, au niveau européen et international.

Cette opération a été financée sur les fonds propres du groupe ainsi qu'avec le soutien des partenaires financiers de long-terme d'InVivo qui témoignent ainsi de leur confiance dans la combinaison réussie et la force que représente le nouvel ensemble pour porter la stratégie d'InVivo.

Ce financement a généré de nouveaux engagements de caution d'Union InVivo pour le compte d' InVivo Group pour 1 835M€ .

Information relative à l'Union de coopérative

L'Union est soumise au régime fiscal spécifique aux coopératives et unions de coopératives.

L'Union InVivo est la société consolidante des comptes du groupe InVivo arrêtés au 30 septembre.

UNION INVIVO
Union de coopératives Agricoles
Siège social : 83, avenue de la Grande-Armée PARIS 75016
775 690 191 RCS PARIS

EXTRAIT DE PROCES – VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2022

L'An deux mille vingt-deux, le seize mars à dix heures trente, les Sociétaires de l'Union INVIVO - Union de Coopératives Agricoles, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, par visioconférence, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant avis inséré, le 28 février 2022, dans le Journal d'Annonces Légales "Actu Juridique", ainsi que par lettres adressées aux Sociétaires.

M. le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

[•]

- Affectation du résultat,
- Pouvoirs en vue des formalités.

[•]

Troisième résolution

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté un excédent net de 2 451 495,83 € dont un résultat des opérations réalisé avec les associés de 2 654 974,51 € et un déficit résultant des opérations réalisées avec les tiers de - 203 478,68 €, l'Assemblée Générale décide d'imputer la perte résultant des opérations réalisées avec les tiers non associés sur les résultats réalisés avec les associés coopérateurs et de doter les réserves obligatoires suivantes pour un montant de :

- Réserves pour parts annulées	:	0 €
- Réserve légale (10%)	:	265 497,45 €

Après dotation des réserves obligatoires, l'excédent net répartissable s'élève à 2 185 998,38 €.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de servir, aux associés coopérateurs et non coopérateurs détenteurs de parts sociales à la date de convocation de l'assemblée, un intérêt aux parts sociales libérées à la clôture de l'exercice à un taux de 2,23 % pouvant atteindre un montant total de 1 599 149,59 €, et de doter le solde de l'excédent net répartissable en autres réserves pour 586 848,79 €.

Le paiement de cet intérêt aux parts sera effectué avant le 30 septembre 2022, après imputation des sommes nécessaires à la mise à jour ou à la libération complémentaire des parts sociales de tout associé

coopérateur non à jour avec ses obligations de souscription ou de libération de parts sociales, conformément aux statuts de l'Union.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

[•]

Onzième résolution

L'Assemblée Générale confère en tant que de besoin tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant l'ensemble des résolutions ci-dessus, en vue de l'accomplissement de toutes formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

Extrait de procès-verbal certifié conforme par Monsieur Thierry BLANDINIERES, Directeur Général de l'UNION INVIVO



Union InVivo

Exercice clos le 30 septembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

SCP MONTIEL ET ASSOCIES

14, rue Portalis
75008 Paris
S.C.P. au capital de € 35 342,10
349 954 636 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit

3, rue Emile Masson
CS 21919
44019 Nantes cedex 1
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Union InVivo

Exercice clos le 30 septembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de l'Union InVivo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Union InVivo relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'union à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

- le risque relatif au litige avec la Commission européenne et l'établissement public France Agrimer, tel qu'il est décrit dans la note 13 consacrée au suivi des éléments particuliers des exercices précédents ;
- la non-comparabilité des comptes du fait du changement de date de clôture intervenu lors de l'exercice précédent, décrit dans la note 4.2.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation et les autres titres immobilisés figurant à l'actif du bilan de l'Union InVivo sont évalués selon les modalités décrites dans la note 5.2.3 de l'annexe des comptes annuels. Nous avons procédé à l'appréciation des éléments pris en considération pour les estimations de la valeur d'utilité et, le cas échéant, contrôlé le calcul des dépréciations et/ou des provisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'union à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'union ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre union.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'union à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Nantes, le 1^{er} mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

SCP MONTIEL ET ASSOCIES

Pierre Laborde

Signé électroniquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures de la part de Pierre
LABORDE (+33680757617)
Date : 01/03/2022 17:20:50
Signé avec le code SMS à usage
unique: 561881

ERNST & YOUNG Audit

Willy Rocher

Signé électroniquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures de la part de Willy
ROCHER (+33674890501)
Date : 01/03/2022 16:37:59
Signé avec le code SMS à usage
unique: 034186